

REPENSER LA LAÏCITÉ

I - La laïcité française porte le poids de son histoire

La France, fille aînée de l'Église, est le seul pays d'Europe à avoir inscrit la laïcité dans ses principes constitutionnels. Dans le monde entier, elle n'a été suivie que par la Turquie et le Mexique. Faut-il voir, dans cette mesure, la cause de l'abandon de Dieu dans notre société, qui a fait, cette année, l'objet des préoccupations de notre Académie ?

Strictement parlant, un laïc est une personne qui n'appartient ni au clergé ni à un ordre religieux. Les partisans de la laïcité se plaisent à dire que l'idée de la laïcité n'est pas opposée à celle de religion. Elle implique seulement qu'une part de la vie humaine est soustraite à l'emprise du religieux ou au moins du clérical. Par exemple, en France, l'identité nationale n'implique aucune caractéristique religieuse. Pourtant, des enquêtes récentes effectuées sur le mot laïcité ont montré que les personnes interrogées, tantôt ne savaient pas le définir, tantôt le définissaient par l'hostilité à l'égard des religions.

Le Général De GAULLE disait : « *La République est laïque, la France est chrétienne.* » C'était encore vrai, il y a quarante ans. En matière de laïcité, la France porte le poids de son histoire. Au Moyen Âge, elle était unanimement chrétienne. Le christianisme était un principe de cohésion nationale. À mesure que le pouvoir royal s'est affirmé, les conflits ont été nombreux entre le roi et le pape. L'Église gallicane a obtenu des droits par traité. Sous Louis XIV, la France était nettement gallicane. Cependant, tant qu'a duré l'Ancien Régime, l'Église a pu compter sur l'appui du bras séculier.

C'est au XVIII^e siècle qu'une hostilité, à l'égard de la religion catholique notamment, s'est manifestée chez ceux qu'on appelait alors "les Philosophes". Pour dire que la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen était respectueuse de la religion, on cite notamment son article 10 :

« *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses.* » Le "même" est à remarquer. Il indique que l'acceptation d'opinions religieuses est une concession provisoire à des survivances du passé. Cette manifestation de "tolérance" a d'ailleurs été de courte durée. La Révolution, après avoir voulu se soumettre l'Église par la Constitution civile du clergé, a fait des martyrs par milliers et s'est livrée à une entreprise de déchristianisation.

Il y avait donc, chez les Républicains de la troisième République, une tradition anticléricale. On a beau jeu de déclarer que la laïcité française voulait simplement assurer l'indépendance de l'État et de ses institutions vis-à-vis de l'Église. Il nous suffit de nous rappeler les noms de ses plus chauds partisans : Jules FERRY, GAMBETTA, WALDECK-ROUSSEAU, COMBES, VIVIANI, LITTRÉ, FOUILLÉE, Jean MACÉ et à quelles déceptions a conduit la tentative de LÉON XIII de ralliement à la République.

Au cours du XX^e siècle, la laïcité française est devenue moins offensive que par le passé. Il s'est même trouvé des défenseurs de la laïcité au nom de l'Évangile : « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* ». L'ordre temporel a sa consistance propre et Vatican II en a reconnu les laïcs responsables. Cela ne veut pas dire que l'ordre temporel peut, sans dommage, ignorer Dieu, dans l'enseignement et la culture en particulier. Après les accords DEBRÉ et BARANGE, et toutes les mesures qui ont été favorables aux établissements d'enseignement privé et à la condition de leurs maîtres, après l'offensive mitterrandienne qui s'est réglée à LA BASTILLE, les tensions se sont apaisées, l'Église s'accommode des conditions de l'enseignement, l'atmosphère de guerre scolaire est en sommeil. Et c'est le moment où, sans qu'on le leur demande, les partisans de la laïcité la mettent en question. Quelles sont leurs raisons ?

II - La remise en question de la laïcité et ses motifs

1. L'ignorance religieuse et ses conséquences culturelles

Depuis vingt ans, la Ligue de l'Enseignement sonne l'alarme. En 1989, un recteur d'Académie nommé JOUTARD, l'a soutenue par un rapport qui a fait grand bruit. Et tous les professeurs des disciplines littéraires et artistiques leur font écho. L'histoire de notre pays, comme la littérature et le développement des arts, ont à leur base un christianisme vécu. L'ignorance religieuse rend l'enseignement impossible et les matières enseignées sans intérêt. Elles perdent leur sens. « *Ça ne passe plus* » disent les professeurs. Inutile de faire visiter aux élèves une cathédrale ou de les emmener au musée. Devant une vierge de BOTTICELLI des collégiens vous demandent en riant : « *Qui c'est cette meuf ?* » Inutile de leur parler de chanson de geste ou des guerres de religion, de faire étudier RACINE, CHATEAUBRIAND ou Victor HUGO. À un professeur qui parlait de la préoccupation du salut chez PASCAL, un lycéen de bonne volonté a demandé : « *Monsieur, il dit qu'il faut être sauvé. Mais, de quoi ?* » Le temps est, pour les jeunes générations, complètement déstructuré. Les vacances ne correspondent plus qu'au hasard du calendrier.

D'un tel désastre, la laïcité est loin d'être seule responsable. L'abandon de la pratique religieuse et de la catéchèse, le démantèlement des structures familiales, la modification des programmes d'enseignement de plus en plus orientés vers la science et les techniques, la diversité culturelle de la population scolaire ont leur part. Ce qui est certain est que, dans l'état actuel des mentalités, la transmission de notre héritage culturel devient impossible, comme, d'ailleurs, la transmission des principes usuels de comportement et de savoir-vivre. Le phénomène n'est pas réservé aux milieux de l'enseignement public. On l'observe aussi dans les établissements privés. La violence à l'école est préoccupante. On a pu parler d'un retour de la "barbarie".

2. Le besoin d'expression et de discussion

La Ligue de l'enseignement fait aussi valoir le besoin d'expression et de prise de parole qu'éprouvent les élèves. Les jeunes, dit-elle, n'ont d'autre lieu que l'école pour poser des questions sur la transcendance, le sens de la vie, les valeurs. Un argument de ce genre est important mais pose en même temps une question grave. C'est la conception même de l'école qui est mise en cause. Est-elle un lieu de transmission des savoirs ou un lieu de débats ? Faut-il ajouter à ses charges les tâches qui revenaient aux familles, aux communautés religieuses, aux mouvements de jeunesse ? L'école est-elle en mesure de répondre à toutes les demandes ?

3. Problèmes résultant de la pluralité de la société scolaire

Nous n'avons plus, maintenant, dans nos collèges et dans nos lycées, des élèves originaires de la ville ou des villages environnants. Leurs familles viennent du monde entier. Dans les communes des environs de Paris, on peut compter jusqu'à cent nationalités différentes. Cette situation amène, dans le milieu scolaire, des principes de vie et des mœurs très différents et pas toujours compatibles. L'inadaptation sociale de nombreux élèves est une des causes de la violence. Il est notoire que les juifs et les musulmans se supportent mal. Les musulmans, d'ailleurs, contestent la laïcité française. Ils lui opposent le savoir qu'ils tiennent de leur religion. Ils demandent des assouplissements du règlement en période de ramadan, critiquent les cours d'éducation sexuelle et d'éducation physique, font valoir que, dans les établissements, les enfants musulmans ne doivent pas être traités en sujets individuels mais en membres d'une communauté. Ils supportent mal l'autorité des femmes. Enfin, le port du foulard est toujours l'objet de revendications.

C'est dans ces conditions qu'au printemps dernier, Jack LANG, alors ministre de l'Éducation nationale, a demandé à Régis DEBRAY, auteur d'un livre qui fut remarqué : *Dieu, un itinéraire*, de lui présenter « *des réflexions et des propositions* »

concrètes sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque ».

Parallèlement, s'est constituée une Association nouvelle d'"Association Religion-laïcité-citoyenneté" ARELEC, qui se propose d'étudier les modifications à apporter à la loi de 1905, à l'occasion de son centenaire.

III - Le rapport DEBRAY

Que trouve-t-on dans le rapport DEBRAY ? La préface de Jack LANG définit l'objectif : il ne s'agit pas d'instituer un enseignement religieux. Les religions seront simplement traitées comme faits de civilisation qui ont retenti dans l'histoire, la philosophie, la musique, l'architecture et la peinture.

Dans son rapport, Régis DEBRAY rappelle d'abord l'obstacle que l'ignorance religieuse actuelle oppose à la transmission de la culture. En réaction, il ne s'agit pas, dit-il, d'accorder au fait religieux un privilège, mais **de cesser de l'ignorer**. On a fait un premier pas : les programmes d'histoire de 6^e et 5^e, 2^e et 1^e ont été modifiés. L'islam est mieux connu. Mais, pour aller plus loin, on se heurte à des objections : Va-t-on réveiller les questions qui fâchent ? – Gommara-t-on les différences entre "la vraie religion" et les autres ?

À cette dernière question, DEBRAY répond : « *L'idée de la vraie religion sera mise de côté* ». On se contentera de donner le savoir nécessaire, on ne privilégiera aucune religion. On maintiendra « *une différence entre l'approche objectivante et l'approche confessante* », le religieux sera étudié comme objet de culture et non comme objet de culte, et les universitaires réussiront à le faire car ils sont formés à ne pas se comporter en gourous. Pratiquement on écartera l'idée d'une matière de plus au programme. **L'histoire des religions sera réservée à l'enseignement supérieur**. On évitera de créer une heure de cours de religion, et de faire appel à des clercs pour enseigner. On utilisera, pour parler religion, les disciplines existantes.

Nous avons là la description exacte d'une approche laïque des religions. DEBRAY en espère un progrès culturel. De ce point de vue, savoir que les religions existent et tiennent une grande place dans la vie des peuples est utile. Quant à la vérité, en tant que laïque on peut mettre entre parenthèses l'idée de la "vraie religion", mais en tant qu'enseignant, on ne peut absolument pas se désintéresser d'une connaissance vraie de la religion dont on parle. Il faut donner des garanties de son savoir ou se taire. Au début de sa carrière, Simone WEIL ne parlait jamais de Dieu dans son cours, alors que Dieu était au programme de la classe de philosophie, parce que, disait-elle, « *on ne parle pas de ce qu'on ne connaît pas* ». Cette question est grave.

Quelle laïcité ? demande DEBRAY. L'objectif à préserver, dit-il, est la liberté de conscience. **L'enseignant se doit de ne pas influencer le choix religieux des élèves**, de les laisser libres d'avoir ou non une religion. Il s'agit simplement de « *donner accès aux systèmes de croyance existants* ». À ce sujet, l'école doit se montrer « *encore plus laïque* ». Affronter la réalité du fait religieux, c'est « *poursuivre le combat pour la science* ». « *Il faut faire la lumière sur l'obscur* ».

Voilà des formules bien énigmatiques. Viennent ensuite quelques affirmations auxquelles il est possible de donner volontiers son accord parce qu'elles pourraient permettre une conception nouvelle de la laïcité. J'en relève quatre :

1. Ni l'adhésion personnelle ni son refus ne sont du ressort de l'école laïque.
2. Le scientisme et le laïcisme ombrageux sont "des maladies infantiles".
3. La religion n'est pas le "trou noir" de la raison.
4. La Laïcité inscrite dans la Constitution française est une singularité en Europe. C'est le "mouton noir".

IV - Fides et Ratio

Les deux dernières déclarations, en particulier, sont pleines d'intérêt. Qu'on le veuille ou non, depuis cinquante ans, la

conception de la laïcité a beaucoup changé chez nous. Aujourd'hui, on peut parler de n'importe quoi à l'école, même de sujets scabreux. Seuls les sujets religieux restent suspects. Pourquoi donc ? – Parce que, aux yeux des laïcs engagés, les prises de position religieuses sont étrangères à la raison. Elles ne permettent pas un échange rationnel. Elles doivent donc rester "affaires privées" qu'on tolèrera plus ou moins facilement suivant son tempérament.

Nous sommes ici au cœur de la question. *Fides et Ratio*. L'admirable encyclique de Jean-Paul II ne sera jamais assez méditée. Nous sommes tous, en France, même les catholiques, affectés par le complexe du "mouton noir". Nous considérons l'acte de foi comme un acte à part. Si nous sommes pieux, nous disons que c'est « *un don de Dieu* », ce qui est vrai : qu'avons-nous que nous n'ayons reçu ? Mais, quand Dieu nous fait la grâce de croire, nous prive-t-il de la raison qu'il nous a donnée par nature, ou l'éclaire-t-il ? Il y aurait lieu, ici, de faire un long développement. Je m'en tiendrai à l'essentiel.

Une connaissance suffisante de l'histoire et des cultures fait apparaître, chez l'homme, de profondes dispositions religieuses. Dans le danger, il prie, il appelle à l'aide. Dans le bonheur, il rend grâce. Depuis les origines, il s'interroge sur le mystère de la mort comme sur l'origine du monde, il admire l'ordre et la perfection du cosmos, il établit, avec les puissances supérieures qui gouvernent le monde, des relations de respect et de soumission, dans lesquelles la confiance l'emporte souvent sur la crainte. L'athéisme est minoritaire dans l'histoire de la pensée. Les philosophes athées ont toujours eu à affronter l'absurde. C'est la rationalité qui est à la base de la foi et parfois de la conversion des grands penseurs chrétiens. « *Comprends pour croire* » traduit la longue et difficile expérience de saint AUGUSTIN. C'est toujours vrai. Mais il faut savoir penser la raison et ne pas l'instrumentaliser. La "froide raison" peut suffire à construire une géométrie et, peut-être, une théorie physique. Elle ne suffit pas à répondre aux interrogations que l'homme pose avec la totalité de ce qu'il est, avec ses attentes

indissociables de rationalité, de bonheur, de justice, de relation, de contemplation, de participation. Nous pourrions faire progresser la conception de la laïcité si nous pouvions lui faire admettre, de la raison, une notion plus riche et plus vraie et lui faire reconnaître la haute rationalité de la religion chrétienne.

V – La liberté de croire

« *Ni l'adhésion personnelle ni son refus ne sont du ressort de l'école laïque.* » Sur cette affirmation aussi, le rapport DEBRAY mérite l'assentiment, pourvu qu'il maintienne que, si l'école d'État doit être laïque, toute école n'est pas tenue d'en faire autant. Les citoyens peuvent légitimement vouloir faire élever leurs enfants dans des écoles qui placent une confession religieuse à la base de leur projet éducatif.

Un motif philosophique très fort impose à l'école nationale le principe de laïcité et l'Église catholique lui fournit un argument à ce sujet. C'est que l'acte de foi est un acte libre. Le Concile Vatican II, dans sa déclaration sur la liberté religieuse, l'exprime clairement. **Il s'agit du rapport de l'esprit à la vérité.** Notre héritage cartésien, et plus encore notre formation scientifique nous conduit à penser notre rencontre avec la vérité sous la forme d'une nécessité intellectuelle qui nous contraint. Je vois l'évidence, on me fournit des preuves, **je me rends à la raison.** Ou alors, je me trouve en présence d'assertions incertaines que je relèguerai dans la catégorie des "opinions" sempiternellement discutables. Mais l'ordre de la foi n'est pas celui de la géométrie. Les hommes raisonnables ont les plus hautes raisons de croire. Personne ne sera jamais contraint à croire. Même sur le chemin de Damas, saint PAUL a dû acquiescer. Tout esprit vit. Il connaît des heures d'ombre et des heures de lumière. Il lui appartient d'aller des unes aux autres par son désir de vérité, par ses efforts d'étude attentive, par une disponibilité sans préjugés. Il expérimente aussi le mouvement de la vérité qui vient à lui, il en découvre la force et la douceur, la puissance illuminante. On va à la vérité avec toute son âme et elle se donne à nous comme nous nous sommes

donnés à elle. Telle est l'expérience de la vie de l'esprit que doivent respecter les écoles confessionnelles comme les autres, même si elles ont une mission d'annonce.

VI - Les propositions concrètes

Revenons au rapport DEBRAY et à ses propositions concrètes.

La première est de reprendre une idée ancienne : démarquer la laïcité du militantisme antireligieux. Dès 1986, paraît-il, fut créée une section autonome de l'École pratique des hautes Études destinée à étudier sur un mode non théologique les phénomènes religieux. On peut se demander si c'est simplement possible. DEBRAY pose la question à sa façon : « *Ne faut-il pas être d'une culture pour en parler ?* » Mais il faudrait aller plus loin. Faire des dogmes des éléments de culture n'en permet pas une approche convenable. J'ai entendu récemment la proposition suivante faite dans ma paroisse : « *l'eucharistie : peut-on l'adapter à notre culture ?* » Mon objection a été celle-ci : « *Va-t-on demander à M. LEVI-STRAUSS une nouvelle manière de penser ce qui est l'essence même de la vie religieuse d'un chrétien catholique ?* » Mettre l'engagement entre parenthèses dénature l'approche du dogme. Dans le même esprit, Régis DEBRAY propose de transformer "une laïcité d'incompétence" en une "laïcité d'intelligence". Je lui objecterais volontiers le mot de saint AUGUSTIN : « *Crois pour comprendre* ». Mais il y a peut-être là matière à discussion.

Celui qui ne croit pas peut-il parler valablement d'une religion ?

À l'échelle européenne, la France a été critiquée dans sa conception de la laïcité. On lui a demandé de s'aligner sur la manière d'agir communautaire. DEBRAY objecte qu'il n'y a pas de norme européenne en la matière, qu'il y a autant de situations que de pays, que là où l'enseignement religieux est obligatoire, il y a des protestations et des demandes de dispense. C'est vrai. Mais il reste certain que la France est unique en

Europe dans son indifférence au sujet de la dimension religieuse de l'éducation. Après une importante enquête, j'ai eu à le faire observer au ministre à propos de l'éducation sexuelle.

Pour introduire la connaissance du fait religieux à l'école, DEBRAY propose d'utiliser les diverses disciplines : histoire, littérature, histoire de l'art, philosophie. On fera visiter des musées, des monuments religieux, on pourra utiliser à cette fin cette nouveauté pédagogique que sont les travaux personnels encadrés. On suscitera ainsi de l'intérêt. C'est un progrès. Respectera-t-on la vérité ?

Pour répondre à ce souci, des études de manuels scolaires ont été effectuées. Voici quelques exemples des observations qui ont été faites.

Certains manuels de sciences naturelles proposent une conception matérialiste de l'homme, qui serait, par exemple, un singe un peu plus malin que les autres. Si de telles conceptions sont enseignées, le fait religieux perd par là même toute espèce de signification humaine. Inutile d'en parler.

L'histoire des religions a été étudiée dans certains livres. L'un d'entre eux met essentiellement l'accent sur la papauté, pour dire, en particulier, que Jean-Paul II est l'adversaire de la sexualité. Si c'est pour présenter ainsi le fait religieux catholique, mieux vaut aussi n'en pas parler.

VII - Qui veut modifier la loi ?

Sous le patronage du ministre Luc FERRY, l'Association "Religion-laïcité-citoyenneté" a rassemblé, à la Sorbonne, le 9 mars, un assez grand nombre d'invités. D'importants représentants du catholicisme, du protestantisme, du judaïsme, de l'islam, de la Libre pensée et de la Ligue de l'enseignement ont été appelés à prendre la parole. Le public a pu aussi s'exprimer. Qu'est-il ressorti des débats ?

1. La volonté d'éclairer le grand public sur le concept de laïcité, qu'on voudrait libérer de la connotation négative d'adversaire des religions.
2. Le désir d'introduire l'histoire des religions dans les programmes.
3. La conviction que le judaïsme et surtout l'islam acceptent mal l'idée de laïcité et que, peut-être, certaines satisfactions devraient leur être accordées.
4. La volonté du pape de ne pas priver les élèves de la dimension spirituelle de la culture.
5. Que la religion n'a pas à être prise en compte dans l'identité nationale.

Le Grand Rabin SIRAT a rappelé que l'homme ne vit pas que de pain, et qu'il avait besoin du pain spirituel de la parole de Dieu. Que mai 68 portait une lourde responsabilité dans la dégradation du climat éducatif. Qu'il fallait redonner de l'importance aux valeurs morales et religieuses. Que l'histoire des religions pouvait y contribuer. Que « *la tolérance n'était pas un idéal et que sa tonalité condescendante se supportait mal* ».

Monseigneur LALANNE, au nom des évêques de France, accepterait volontiers une laïcité corrigée par l'enseignement du **fait religieux**. Mais rien ne peut remplacer la catéchèse. Il y a, à ce sujet, un double devoir : celui des familles qui doivent envoyer leurs enfants au catéchisme, et celui de l'école qui doit laisser pour cela le temps nécessaire. Il y a en outre **le droit des enfants** à l'enseignement religieux.

En conclusion, Mgr LALANNE a exprimé des souhaits : que la laïcité soit un facteur de cohésion et de paix, une forme du "bien commun" ; pour cela, qu'elle soit forte et ouverte, débarrassée de l'hypothèque anticléricale. Et que soit pris en compte le caractère social de la religion catholique et les réponses qu'elle apporte aux besoins de sens.

Le pasteur, Jean-Daniel ROQUE , secrétaire général de la Fondation du Protestantisme français, s'est déclaré satisfait de ce qu'il venait d'entendre et favorable à la loi de 1905, simplement "toiletée". Malgré sa

situation minoritaire il s'est montré joyeux et s'est attiré des sympathies.

M. BOUBAKEUR s'était fait représenter. Son messenger a contesté la laïcité. Il a admis qu'on critique dans l'islam la confusion du politique et du religieux et la recherche du pouvoir. Mais il a demandé que sa religion soit considérée en France et dans les écoles comme formant une communauté ayant ses exigences et ses droits propres. Son animosité à l'égard du judaïsme perçait.

La Ligue de l'Enseignement joue un grand rôle dans ce débat. Sa Présidente actuelle voit d'abord dans une révision de la laïcité le moyen d'apaiser la tension qui existe entre les juifs et les musulmans, et une diminution de la violence à l'école. Elle met aussi en avant l'attente des jeunes qui demandent des débats sur les questions fondamentales : la vie, la mort, la sexualité, le sens. Elle manifeste là une tendance qui pose problème. Celle d'attribuer à l'école des rôles qui ne sont plus les siens. L'éducation de la jeunesse ne peut être intégralement prise en charge par un enseignement laïque. Il y a d'abord une question de temps. Le temps scolaire est réduit. Les programmes sont lourds. Où placer les débats ? Que vaut un débat trop rapide, superficiel ? **Et qui le conduira ?** La connaissance, dit la conférencière, n'est pas la catéchèse. **Tout le monde peut en parler.** Cette affirmation est contestable. Quelle garantie aura-t-on sur la compétence de la personne qui parle ? Pour la Ligue de l'Enseignement, « *la laïcité est une philosophie. C'est 1789* ». Elle ne renvoie pas la religion dans le privé. Elle revendique la liberté et l'égalité pour tous les cultes et pour toutes les religions. Elle met entre parenthèses la vérité religieuse. Elle voit un danger dans le communautarisme qui constitue des sous-groupes. Elle envisage volontiers une révision de la loi de 1905 à l'occasion du centenaire. L'école a toujours eu dans sa tradition d'enseigner la vérité. Dans le discours que je cite, cette volonté disparaît.

Conclusion

Pour conclure, je dirai que tous ces débats ne laissent pas sans inquiétude. C'est la présence

massive d'élèves musulmans dans nos écoles qui est le motif majeur de la mise en question de la laïcité. Nous avons là un lourd problème politique et social.

Par ailleurs, ce que la Ligue de l'Enseignement met en cause, c'est la finalité de l'école. Est-elle un lieu de transmission d'un savoir incontestable, ou un lieu de discussion ? Dans le premier cas, des moyens ont été pris depuis longtemps pour garantir la qualité des enseignements. Les diplômés des professeurs attestent leur compétence. Mais, à mesure qu'on ajoute à ce qui doit être enseigné à l'école, les garanties ne sont plus assurées. Il y a lieu de se demander qui va enseigner ? Et que va-t-il enseigner ? Ces questions se posent déjà à propos des médias qui donnent de multiples exemples de témérité et d'ignorance quand ils abordent des sujets d'éthique ou de religion. L'école ne peut pas prendre les mêmes risques et se charger des mêmes torts.

La prise de conscience des difficultés que nous avons rencontrées ne peut conduire ni à l'immobilisme ni au refus. Il y a une urgence : remédier à la situation inquiétante qui a été évoquée avec force, réveiller dans la jeunesse la vie de l'esprit, répondre aux attentes insatisfaites des élèves.

Qu'il s'agisse des programmes scolaires, des médias, des loisirs, des mœurs, des valeurs en cours, de multiples influences ont abouti à l'oubli de l'âme qui a été constaté.

Le maintien de la laïcité s'impose dans les établissements scolaires de la République. Mais on devrait pouvoir faire évoluer la laïcité dans un sens positif.

La prise en compte du fait religieux est importante. Mais la première mesure proposée en réponse est l'enseignement de l'Histoire des religions. On peut redouter un enseignement superficiel, sommaire ou insuffisamment libéré des tendances

anticléricales. DEBRAY propose de réserver cette étude à l'enseignement supérieur. Cela paraît sage. La diversité des religions peut être une source de conflits. Le fait religieux est universel. En tant que tel, c'est une donnée culturelle. Il n'y a pas de peuple sans religion. Les hommes ont des croyances et des cultes. Ils prient. À ce niveau, on peut laisser entre parenthèses la question de la vérité religieuse, au nom de la liberté.

Le fait religieux doit être pris, non seulement dans son universalité, mais dans son contenu le plus riche et le plus rationnel. Il implique la notion de la transcendance, répond aux questions que tout esprit se pose sur l'origine du monde, le sens de la vie, la destinée humaine, les valeurs ; il justifie l'interdit, nourrit l'espérance, transforme les rapports interpersonnels. En lui conservant sa forme questionneuse, on respecte la laïcité, mais on réveille les âmes.

Il y a lieu de faire la différence entre la rationalité et l'élévation spirituelle du fait religieux et sa dégénérescence dans des formes absurdes, et parfois cruelles que BERGSON a très bien analysées dans *Les Deux Sources*. Cette distinction est essentielle si on veut vraiment délivrer la laïcité de l'hypothèque anticléricale.

Présenté avec le respect qu'il mérite, le fait religieux pourrait donner accès aux chefs-d'œuvre qu'il a inspirés, et faire naître des émotions qui élèvent. Sans recourir à l'histoire des religions, on retrouve le fait religieux dans maints épisodes de l'histoire qui donnent occasion de réfléchir sur la façon dont les plus nobles tendances peuvent dégénérer sous l'influence de facteurs qui lui sont parfaitement extérieurs. Le climat éducatif devrait gagner à un enseignement ainsi donné. Les limites manifestes de celui-ci appellent, en complément, un enseignement religieux confessionnel dont ce travail préliminaire devrait réveiller le désir.

Note : *Il n'a pas été possible de procéder à l'enregistrement du débat qui a fait suite à l'intervention de Madame Mourral.*